

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

Séance du mardi 02 avril 2024

Délibération N° DE_011_2024_BIS

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
34	11	11
Date de la convocation : 26/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux avril deux mille vingt-quatre, à 14 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Présents : Monsieur Alain ASTRUC, Monsieur Bernard BASTIDE, Monsieur Lionel BOUNIOL, Monsieur Jean-Noël BRUGERON, Monsieur Gilbert GIRMA, Madame Christine HUGON, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Madame Maggy REMIZE, Monsieur David RODRIGUES, Monsieur Jean-Claude SALEIL

Représentés :

Absents et Excusés : Madame Agnès BOUARD, Madame Patricia BREMOND, Madame Evè BREZET, Monsieur Emmanuel CASTAN, Madame Michèle CASTAN, Monsieur Jean-Claude CAYREL, Madame Séverine CORNUT, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alain GUENNOU, Monsieur Jean-Paul ITIER, Monsieur Ludovic JAFFUEL, Madame Raymonde JOUBERT, Monsieur Jérémy PIC, Monsieur Thomas PIGNIDE, Monsieur Pierre REY, Monsieur Philippe ROCHOUX, Monsieur Joël ROUQUET, Monsieur Francis SARTRE, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Vincent SUDRE, Monsieur Michel THEROND, Madame Christine VALENTIN, Monsieur Vincent REMISE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Gilbert GIRMA est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Volontariat Territorial en Administration - offre d'emploi assistant(e)
Chargé(e) de mission SCoT**

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu le décret n°2020-172 en date du 27 février 2020, relatif à la création du contrat de projet dans la fonction publique,

Vu le décret n°317 du 6 Mai 2021 portant création du dispositif de Volontariat Territorial en Administration,

DE_011_2024_BIS

Le Président expose :

Créé en 2021, le Volontariat territorial en administration s'adresse aux collectivités territoriales des territoires ruraux, qu'il s'agisse des établissements publics de coopération intercommunale ou des communes. Les Pays et PETR pourront également embaucher des VTA, notamment s'ils participent à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Au sein de la collectivité locale (ou d'une structure éligible au VTA), les jeunes volontaires valoriseront leurs compétences pour aider les territoires ruraux à mobiliser des financements du plan de relance ou à construire leurs projets de développement du territoire. De manière générale, tout appui en ingénierie susceptible de bénéficier à des collectivités rurales est éligible.

Le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales s'engage à verser une subvention forfaitaire de 15 000 euros à la structure accueillante. Cette aide sera versée à la collectivité dans un délai de 3 mois après la signature du contrat de recrutement.

Le VTA pourra également bénéficier d'une aide dite "sac à dos" d'un montant de 5 000 € pour ses dépenses d'installation (mobilité, logement...). L'aide globale est versée au maître d'ouvrage à charge pour lui de la reverser au VTA.

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et accord du Conseil Syndical du 18/03/2024 il est proposé de recourir au dispositif de Volontariat Territorial en Administration pour recruter un-e assistant(e) Chargé-e de mission « SCOT » pour une durée de 12 mois, dans le cadre d'un contrat de projet sur la base de la grille indiciaire des techniciens territoriaux. Ce poste à temps complet (35h), placé sous l'autorité du Président du PETR, de l'élue référente du Pôle « SCOT », et l'autorité fonctionnelle de la directrice et de la chargée de mission SCOT.

• Le VTA aura pour missions :

De la cartographie / SIG :

- Proposition et réalisation de cartographies de travail, d'aide à la décision, de mise en valeur du projet de territoire.
- Mise en œuvre de la stratégie ZAN sur le territoire.
- Suivi de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) et de l'artificialisation.
- Mise en forme des productions cartographiques au Standard de données COVADIS.

La participation à l'élaboration du SCOT :

- Participation à l'élaboration des documents qui composent le SCOT en fonction de l'avancée de la procédure et de la présence du ou de la stagiaire.
- Participation aux ateliers des territoires.
- Veille juridique sur les évolutions législatives et réglementaires.
- Participation à la conception de la stratégie de communication et de ses déclinaisons
Réalisation des supports de présentation et de communication.

• Profil recherché :

Compétences et/ou expériences souhaitées :

- Formation dans le domaine de la cartographie (géomaticien), l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (bac + 4 /5).

- Connaissances approfondies dans la gestion des données et l'utilisation des SIG : Maîtrise indispensable du logiciel Qgis.
- Compétences accessoires : Maîtrise de logiciels CAO-DAO (autocad, indesign, illustrator, photoshop).
- Connaissances en gestion de bases de données.
- Compétences en matière d'analyse et de diagnostic territorial.
- Connaissance des collectivités locales.
- Connaissance ou curiosité en matière du droit de l'urbanisme et de l'environnement.

Qualités souhaitées :

- Capacités rédactionnelles, d'analyses et de synthèse.
- Sens de la communication, du travail en équipe et en partenariat.
- Rigueur, autonomie, esprit d'initiative et capacité organisationnelle.
- Aptitudes relationnelles, sens du contact, capacités d'animation.
- Intérêt pour les affaires publiques et la sphère institutionnelle.

Autre :

Permis de conduire obligatoires.

• Conditions du poste :

- Grille indiciaire des techniciens territoriaux (Contrat de projet), filière technique
- Formation : niveau Bac+4 à bac +5 en développement local
- Contrat à durée déterminée de 12 mois.
- Poste à temps complet – 35h - basé à Marvejols, Lozère

• Accompagnement de la collectivité :

- Aide à la recherche d'un logement
- Participation à la mutuelle et prévoyance et CNAS
- Prise en charge des formations nécessaires à l'adaptation au poste
- Le versement d'une aide dite "sac à dos" d'un montant de 5 000 € pour ses dépenses d'installation (mobilité, logement...) si l'Etat l'accorde au PETR du Pays du Gévaudan Lozère.

Il est précisé que l'offre d'emploi devra être publiée sur le site dédié au dispositif VTA créé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires. Aucun recrutement ne devra être effectué avant vérification auprès du délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) (Préfet de département) du nombre de VTA encore disponible sur cette première vague. Dans le cas contraire, le versement de l'aide ne pourra être garanti.

Compte tenu de l'exposé du Président et après avoir délibéré, le conseil syndical :

- Valide la création d'un poste d'assistant(e) Chargé-e de mission « SCOT » sur le dispositif de Volontariat Territorial en Administration selon les conditions définies ci-dessus
- Affecte en conséquence les crédits correspondants au budget 2024.
- Autorise le Président du PETR à signer tout document se rapportant à cette convention et à son exécution

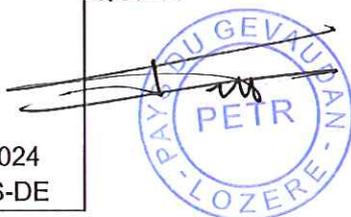
Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean Paul POURQUIER

RF
Préfecture

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 08/04/2024
048-200078343-DE_011_2024_BIS-DE



Monsieur Gilbert GIRMA
Secrétaire de séance

DE_011_2024_BIS

